



## Recevoir mon enfant pendant les vacances

Par **ARAMIS03**, le **25/08/2012** à **21:45**

Bonjour,  
Bonjour,

Depuis le jugement provisoire d'un juge familiale, il y a quelques mois, je dois "passer" par un centre pour voir mon fils âgés de 7 ans.

Ainsi mon ex conduit notre fils à ce centre et je le prends 30 minutes après et le ramène le lendemain soir à un autre endroit à une heure précise et le père le récupère sur le champs.

Seulement parce que je n'ai pas payé ce centre (72 €) alors que j'ai perdu mon travail, le centre a refusé de mettre en place le calendrier pour que je vois mon enfant pendant pour les vacances.

Ainsi je n'ai pas vu mon fils depuis juin ce qui me semble inadmissible et du chantage affectif sur enfant.

Que me conseillez-vous ? Puis-je déposer une plainte pour chantage ?

De plus, en passant par ce centre, je devais ne plus voir le père de mon fils de près pour ne pas entendre ses remarques désobligeantes à mon égard. Or depuis que je passe par ce centre, je n'ai jamais autant approcher cette homme alors que je centre est censé faire barrage à tous ces dérapages en l'isolant dans une pièce ce qui n'est jamais respecté.

Donc si je ne paie pas, je ne verrai plus mon enfant : pour moi, c'est du chantage affectif !  
Qu'en pensez-vous ?